Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung

Band: 10 (1995)

Heft: 1: Gazette

Rubrik: Formation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Recherches archéologiques sur le bois

C'est déjà la troisième année qu'a lieu le cours de formation continue dans les domaines spécialisés archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie dans le cadre de l'Institut pour la conservation des monuments historiques de l'EPFZ. Grâce à l'intervention du Professeur Michel Egloff, le cours de printemps organisé par les archéologues se déroulera du 20 au 22 avril 1995 dans l'Aula de l'Université de Neuchâtel.

Le deuxième cours, sur le même thème général, sera organisé par les conservateurs des monuments historiques et se déroulera du 21 au 23 septembre 1995 à l'EPFZ. – Le groupe de travail est constitué des personnes suivantes: Andreas Arnold (Zurich), André Meyer (Lucerne), Katrin Roth-Rubi (Berne), Hans Rudolf Sennhauser (Zurzach), Marc Stähli (Auvernier), Alfred Wyss (Bâle).

(voir p. 41)

communiqué

Les bunkers, constructions à faire sauter ou à conserver?

Colloque du semestre d'été 1995 à l'EPFZ

Avec la réforme 'Armée 95', le Département militaire fédéral (DMF) va faire disparaître plus de 13'000 de ses installations militaires de combat et de commandement. Il existe en tout environ 20'000 installations construites entre 1885 et 1995. – La destruction et la vente de ces bâtiments ont déjà commencé et rendent urgent l'inventaire de ce patrimoine historique qui était jusqu'à présent en grande partie tenu secret. Depuis quelques années déjà, la France inventorise les installations du Mur de l'Atlantique et l'Allemagne s'occupe de répertorier les restes de la Ligne Siegfried. En Suisse jusqu'à présent le respect du secret militaire avait rendu impossible l'étude de ces témoins un peu spéciaux de l'histoire des constructions.

La première tâche consiste à effectuer un inventaire des installations en fonction des critères des services de protection des monuments historiques. Chacune de ces installations possèdent des caractéristiques qui méritent une étude (par exemple: typologie, technique de construction particulière etc.). – L'évaluation et la sauvegarde des principaux bâtiments va en fin de compte nécessiter une évaluation des possibilités de reconversion et impliquer une certaine liberté d'interprétation de la Loi sur l'aménagement du territoire étant donné que ces installations, de par leurs caractéristiques (situation géographique, typologie) n'offrent que peu de nouvelles possibilités d'utilisation.

(voir p. 40 s.)

communiqué

FORMATION

La formation de restaurateur de photographies en Suisse

Les nombreuses années d'efforts ont porté leurs fruits, la Suisse est dorénavant à même de proposer une bonne formation aux restauratrices et restaurateurs des archives, des bibliothèques et des musées travaillant dans le domaine de la restauration des oeuvres sur papier, des gravures et des photographies. Die Schule für Gestaltung Bern propose depuis le semestre d'hiver 1993/94 un cycle d'études pour la conservation et la restauration des oeuvres sur papier et des gravures. Ce cycle d'études qui est assuré par une équipe de restaurateurs constitue, avec le cycle d'études existant déjà depuis douze ans consacré aux tableaux, aux sculptures et à la peinture murale, les sections spécialisées de conservation et de restauration. Ces sections spécialisées de la Schule für Gestaltung Bern offrent en Suisse le seul cycle de formation pour les restaurateurs reconnu par les associations de restaurateurs, le BRS et la SCR. Ce cycle d'études qui dure actuellement trois ans est sanctionné par un diplôme et devrait passer à quatre ans en devenant un cycle d'études supérieures (HFG, Höhere Fachklasse für Gestaltung) de même niveau que le cycle de formation des infirmières. Il est également prévu de faire passer le cycle spécialisé pour la conservation et la restauration au niveau universitaire.

Conditions d'admission

Pour pouvoir passer l'examen d'aptitude, il est nécessaire d'avoir effectué un apprentissage sanctionné par un diplôme dans un des métiers correspondants ou d'avoir obtenu une maturité reconnue au niveau fédéral. Lorsque les sections spécialisées de la Schule für Gestaltung Bern auront le statut d'institut universitaire, il sera nécessaire d'avoir obtenu une maturité professionnelle. Par ailleurs, les candidats doivent pouvoir prouver qu'ils ont effectué un stage de restaurateur d'au moins douze mois. Les candidats présélectionnés sur la base des documents fournis sont ensuite convoqués à un examen d'aptitude de plusieurs jours. Au cours de cet examen les candidats et candidates sont entre autres confrontés à un objet nécessitant une restauration et sont testés sur leur adresse manuelle, sur leur talent de dessinateur et leur faculté d'adaptation, sur leurs connaissances en chimie et en histoire de l'art. Chaque année environ cinq étudiants ou étudiantes sont sélectionnés.

Déroulement des études

La formation débute au semestre d'hiver, dure six semestres, comprend trois stages externes de deux mois et est conçue comme suit:

FORMATION

1. Au cours de quatre semestres de formation de base obligatoire, les étudiants se consacrent à part égale à l'étude de la conservation et de la restauration des archives, des livres et des gravures. Les domaines de la restauration des archives et de la restauration des graphiques incluent également la restauration des photographies. Il n'est pas possible de suivre une formation exclusivement consacrée à la restauration des photographies. Dans la formation de base, l'enseignement dans le domaine de la photographie se limite à la conservation qui comprend entre autres, l'identification, la manipulation, l'entreposage, l'exposition et le transport des documents photographiques ainsi que quelques interventions de restauration de base. / 2. Le cinquième semestre permet aux étudiants d'approfondir un domaine particulier comme par exemple la restauration des parchemins, des livres ou des documents photographiques. / 3. Le sixième semestre est consacré à la rédaction du travail de diplôme qui a généralement pour sujet le domaine spécifique choisi au cours du cinquième semestre. Ce travail de diplôme comprend une partie pratique, un travail de conservation ou de restauration et la documentation se rapportant à ce travail et une partie théorique et scientifique en relation directe avec le travail pratique.

L'enseignement se compose à parts égales de cours théoriques et de cours pratiques en atelier. Il est dispensé par plusieurs assistants et assistantes pendant cinq jours par semaine. Les cours théoriques en partie complétés par des exercices pratiques sont consacrés aux domaines suivants: connaissance et histoire des matériaux / technique et histoire de la conservation / documentation / chimie générale et chimie adaptée aux domaines spécifiques / méthodes scientifiques d'analyse / climatologie / histoire de l'art / connaissances spécifiques sur les archives, les bibliothèques et les musées.

La restauration des photographies

Dans le cadre du programme d'enseignement complexe, on a également intégré la conservation et la restauration des documents photographiques pour deux raisons. D'une part les documents photographiques font partie intégrante des biens collectionnés par les archives, les bibliothèques et les musées, d'autre part le besoin urgent de restaurateurs et de restauratrices de photographies compétents exige la création d'une possibilité de formation.

Les collections des archives et des bibliothèques se composent en majorité de photographies ayant un caractère documentaire et de microfilms alors que les collections des musées sont en règle générale des photograhies de type artistique. Ces deux types de documents photographiques exigent des méthodes de travail très différentes au niveau de la restauration comme c'est le cas pour la restauration du papier où l'on fait également une différence entre la restauration des archives et la restauration des gravures.

La raison de cette différenciation provient du fait que, dans le cas de la photographie artistique, l'expression de l'image joue un rôle important. Cette expression dépend du contenu de l'image mais également du contraste, de la coloration, de la nature de la surface, du choix du procédé photographique, etc. Par contre, en ce qui concerne les documents photographiques des archives, c'est le caractère documentaire de l'image, c'est-à-dire l'information livrée par l'image, qui est le plus important. A cela s'ajoute que les documents photographiques des archives existent généralement en grandes quantités alors que les photographies d'art sont la plupart du temps des pièces uniques ou n'existent qu'en séries limitées.

Tous ces aspects doivent être pris en compte au cours de la formation. C'est pour cette raison qu'il est judicieux d'associer étroitement les domaines de la restauration des documents photographiques et de la restauration du papier. Cette association est indispensable par exemple lorsqu'il s'agit de restauration d'épreuves photographiques sur papier car il est alors nécessaire de recourir aux méthodes et aux techniques de la restauration du papier. En ce qui concerne de nombreuses techniques photographiques, on est par ailleurs souvent confronté à des matériaux qui sont connus des spécialistes de la restauration du papier comme par exemple les photographies colorées à la peinture à l'eau ou à la gouache. Il existe également un lien étroit entre la restauration des photographies et la restauration des livres lorsque l'on est confronté à la conservation et à la restauration d'albums de photos, genre de livre intéressant qui jusqu'à présent n'a suscité que peu d'intérêt.

A côté de la restauration manuelle, les photographies – et c'est un cas pour ainsi dire unique – peuvent être restaurées par des procédés chimiques. Grâce à ces techniques, l'élément constituant l'image, généralement l'argent, est transformé chimiquement pour, par exemple, rendre le contraste à une photographie passée, une intervention qui n'est ni sans danger ni sans inconvénient et qui soulève quelques discussions surtout en ce qui concerne l'éthique de la profession. Les procédés chimiques nécessaires à l'application de ces techniques sont enseignés aux étudiants pendant les cours et les exercices pratiques. – Pour permettre aux étudiants d'acquérir une expérience pratique, l'école prévoit, en plus du stage préliminaire d'un an, trois stages de deux mois chacun pendant les vacances. Die Schule für Gestaltung Bern souhaite trouver encore d'autres places de stage afin de pouvoir offrir aux étudiants un choix varié de possibilités.

La conservation et la restauration des documents photographiques fait partie intégrante du concept d'enseignement et a pour but de remédier dans un avenir proche au manque évident de restaurateurs et de restauratrices de photographies qualifiés. Cet objectif est d'autant plus important que

le manque de personnel qualifié a pour conséquences que des personnes sans aucune qualification travaillent sur ces documents et les mettent en péril.

Pour de plus amples renseignements, le secrétariat des sections spécialisées de conservation et de restauration est à votre disposition: Studerstrasse 56, CH-3004 Berne T 031 331 05 75 Fax 031 302 11 23

(voir p. 8)

Stefan Dobrusskin dans: Rundbrief Fotografie, 4ème trimestre 1994, 15 décembre 1994, pages 11 et suiv. Avec l'aimable autorisation de la rédaction.

A propos de la formation du conservateur de monuments historiques

Dans le bulletin NIKE no 2/94, pages 18 à 21, ce thème fut abordé par André Meyer. D'un point de vue différent, néanmoins très concret, la liste publiée ailleurs dans ce cahier, résumant des prix au mètre carré de ponts neufs ou restaurés, éclaire le même sujet. Elle montre à quel point des indications de prix non contrôlées peuvent conduire à la perte de témoins intéressants de l'histoire technique, voire de derniers publics, pertes donc, en fin de comptes, des conservateurs de monuments consentants peuvent être co-responsables.

Dans le texte cité, André Meyer attire l'attention sur l'importance qu'il y a à coordonner les aspirations de la conservation de monuments avec celles de l'aménagement du territoire. C'est particulièrement le cas en une époque où souvent des bâtiments dignes d'être conservés changent de types d'utilisation, tout en restant situés dans des plans de zones existants. Par ailleurs, des demandes se font jour selon lesquelles, à côté d'architectes et d'historiens de l'art, d'autres professions devront être appelées à se prononcer afin de résoudre, pleinement et à satisfaction les nouvelles tâches qui se profilent. Dans ce contexte, on évoque des économistes, des juristes et des aménageurs.

L'on peut et doit reconnaître le point de vue, selon lequel l'action de conservation se déplace de plus en plus fortement du monument oeuvre d'art vers de nombreux objets pour lesquels des principes autres qu'artistiques déterminent la valeur à conserver. Souvent, de la substance construite est (aussi) détruite en raison de l'ignorance des possibilités de restauration adéquates.

Dans ce contexte, il paraît important de rappeler la Convention du Conseil de l'Europe, ouverte à la signature par les gouvernements le 03.10.1985 à Grenade, qui expressément, étend la notion de monument à des objets relevant de

l'histoire de la technique et de la science. A l'avenir, et à côté de l'esthétique, l'appréciation technique d'un ouvrage devra donc être introduite. Non seulement sa conception technique ou scientifique antérieures devront être jugées. Si, dans le cadre des aménageurs, il s'agit essentiellement d'intégrer dans leur environnement des ouvrages de conception particulière, éventuellement amenés à de nouvelles fonctions, ici ce sont des ingénieurs de diverses spécialités auxquels on demandera de participer à la définition préalable de la respectabilité et des possibilités de restauration d'ouvrages du type technique.

Pour ce faire, des connaissances sont requises qui, jusqu'à présent ne sont nullement abordées systématiquement. Si actuellement, certains objets dignes de protection sont parfois reconnus comme tels, une large approche et appréciation du phénomène fait encore défaut. Ce, précisement, en raison du manque de formation de spécialistes dans cette direction.

Comment faudra-t-il pratiquer? Devra-t-on enrichir encore d'une nouvelle discipline le plan de formation des étudiants se destinant à une future tâche de conservateurs? Vu l'immense étendue du domaine, la question paraît déjà résolue. Faudra-t-il alors compléter l'actuel état-major des conservateurs d'une catégorie supplémentaire de spécialistes? Cela exigerait une formation particulière d'ingénieurs. Là aussi, de serieuses difficultés existent.

Ainsi, par exemple, diverses tentatives lancées dans ce sens auprès des deux Ecoles Polytechniques Fédérales sont restées sans succès. A côté de raisonnements économiques et de timing, une différence fondamentale d'opinion semble aussi à la base de l'effet de freinage observé jusque-là. Elle consiste en la double question: doit-on créer une chaire indépendante d'histoire technique ou/et scientifique, ou est-ce que chaque chargé de cours devrait intégrer dans son enseignement l'histoire technique de son domaine? La réponse dépendra beaucoup du but encore à préciser d'une telle formation. - D'ici-là, il est urgent de trouver des solutions provisoires, sinon des valeurs culturelles d'orientation technique encore jeunes - et souvent de courte durée de vie - auront disparu à jamais.

Ces lignes ont pour objectif de relancer le débat afin que le thème soit examiné sous divers points de vue. Ainsi, il deviendra possible de préciser des buts et d'entamer les démarches adéquates qui en découleront.

Traduction fournie par l'auteur

Albert Hahling